

Image not found or type unknown



TVA sur terrain viabilisé

Par **Ahmed1967**, le **11/07/2013** à **20:28**

Bonjour, j'ai un client personne morale qui a acheté un terrain de 2 hectares qui l'a fait viabiliser par le recours à des prestataires spécialisés puis il l'a divisé en plusieurs parcelles viabilisées qui veut vendre à des particuliers ou à des promoteurs immobiliers pour construction. Ma question est la suivante: Au moment de la vente des lots de Terrains, est-ce que le terrain sera passible de la TVA. Si non quel est le traitement comptable à faire. Merci d'avance. Jawad.